SCIENCES PO LILLE.
WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

Université de Lille

84 RUE DE TRÉVISE 59000 LILLE
TÉL. +33 (0)3 20 90 48 40 - FAX +33 (0)3 20 90 48 60

SCIENCES PO LILLE

facebook.com/sciencespolille twitter.com/scpolille

JOURNÉES D'ÉTUDE

27 MARS ET 1ER AVRIL 2015

L'IMPUNITÉ

La recherche à Sciences Po Lille. Des moments d'échanges interdisciplinaires.

Salle A3.8/9

ENTRÉE GRATUITE

27 MARS ET 1ER AVRIL

SALLE A3-8/9

L'impunité peut se définir par l'absence, en droit comme en fait, de la mise en cause de la responsabilité pénale, civile ou administrative d'un auteur de violations, qui échappe ainsi à toute possibilité de punition, ou d'évaluation morale suivie d'un effet d'une conduite.

En proposant un colloque sur « L'impunité », nous avons pour ambition d'analyser, de manière résolument pluridisciplinaire, une notion souvent évoquée à l'occasion de faits précis, mais jamais étudiée en tant que telle, à travers ses différents aspects, juridiques, historiques, philosophiques et politiques. La question est complexe et riche. Elle renvoie de manière générale à la façon dont les sociétés aménagent leurs rapports à la Loi, à la transgression, aux sensibilités qu'elles expriment à l'encontre des règles et des pratiques qu'elles estiment ou non tolérables, ainsi qu'au souci de les voir réparer par l'administration d'un châtiment. Elle pose la question des pratiques sociales qui établissent l'impunité : cela suppose d'interroger les figures de « l'impuni », aussi bien que les pratiques sociales qui les établissent.

L'impunité peut résulter du droit lui-même, qui entend ainsi protéger une fonction, un statut particulier, ou procéder à une amnistie. Elle peut également renvoyer à une situation de non-droit dans laquelle prolifèrent des conduites dont la responsabilité devient dès lors difficile à appréhender. L'impunité place donc l'impuni dans une position extraordinaire qui peut à la fois signifier la souveraineté et la puissance absolue de la personne, ou/et la situation hors-la-loi d'un individu qui n'entend pas se soumettre aux lois de la cité. Elle permet d'interroger les conditions de l'acceptabilité sociale de l'impunité : comment celle-ci peut-elle s'installer ? C'est alors sonder les conditions des formes de résignation ou de tacite acceptation qu'elle peut nécessiter ou entrainer.

L'impunité peut également se décliner en sentiment d'impunité, sorte de conscience exacerbée et souvent pathologique, de la possibilité de jouir d'une liberté sans frein et sans égard. Elle exprime alors aussi bien l'hyper-individualisme contemporain en quête effrénée de réalisation et de dépassement, que le magistère moralisateur et censeur que s'octroient impunément certains acteurs politiques et sociaux pour délégitimer toute parole contraire.

Ce colloque pose la première pierre d'une politique de recherche qui permettra à Sciences Lille d'être mieux visible sur le plan scientifique. Il entend également être l'occasion de profiter d'un moment trop rare d'échanges interdisciplinaires entre collègues de l'école.

PROGRAMME

VENDREDI 27 MARS 2015 (SALLE A3.8/9)

9h30 Ouverture - Benoît Lengaigne- CLERSE

9h40 Michel Hastings - CERAPS
« Le scandale de l'impunition »

10h20 Bruno Villalba - CERAPS
« Une chose sans conséquence. Aux origines de l'impunité face à l'environnement »

11h15 Delphine Pouchain - CLERSE
« Le sentiment d'impunité face aux dégradations environnementales. Impunité et réversibilité »

11h40 Charles Tenenbaum - CERAPS
« La paix par les sanctions : les organisations multilatérales au défi de l'impunité »

12h30-14h00 : déjeuner

14h00 Michel Lascombe - CRDP
« L'impunité du Président de la République »

14h40 Philippe Darriulat - IRHIS
« Ce ne sont que des chansons » : rechercher l'impunité en dépréciant ses propres formes d'expression (France première moitié du XIXe siècle) »

15h20 Cédric Passard - CERAPS
« La parole pamphlétaire à la fin du XIXème siècle en France, une parole impunie ? »

16h00 Denis Ramond - CEVIPOF
« L'état d'exception de la liberté d'expression : comment justifier la liberté d'offenser ? »

16h40 Emmanuel Roudaut - CECILLE
« Punir ou ne pas punir le blasphème. Le cas britannique »

MERCREDI 1ER AVRIL 2015 (SALLE A3.8/9)

9h30 Ouverture - Pierre Mathiot - CERAPS

9h40 Nicolas Kaciaf - CERAPS
« Fort avec les faibles, faibles avec les forts ? » Prudence et audace journalistique face aux pratiques délictueuses des acteurs dominants

10h20 Catherine Quinet
« Une figure de l'impuni : l'acteur discriminateur au miroir de la théorie économique de la discrimination statistique »

11h00 Sami Makki - CERAPS
« La lutte contre l'impunité, une dimension essentielle du dialogue civilo-militaire sur les sociétés militaires privées »

11h40 Anne Bazin - CERAPS
« Lutter contre l'impunité sur la scène internationale : les ambiguïtés de la Justice transitionnelle »

12h30-14h00 : déjeuner

14h00 Carolina Gutierriez - CERAPS et Vladimir Sierpe
« L'état d'impunité dans le chili post-dictatorial : un avant et un après ? »

14h30 Stéphane Bracq - CERAPS
« Programmes de conformité, procédures de clémence : le droit européen de la concurrence est-il confronté à des stratégies visant à l'impunité ? »

15h20 Guillaume Delalieux - CERAPS et Vincent Piolet
« L'organisation de l'impunité fiscale : enjeux pratiques et géopolitiques »

16h00 Philippe Liger-Belair
« Impunité dans l'évitement de l'impôt : approche par la sociologie de la déviance »